

**Communiqué de presse CAPF – Les élus de l'agglomération s'engagent dans la lutte contre le frelon asiatique
Mars 2024**

L'arrivée du printemps marque le retour des frelons asiatiques. L'agglomération du Pays de Fontainebleau concentre de forts enjeux de biodiversité dans des écosystèmes variés et ses élus se mobilisent pour inciter les habitants à lutter contre ces insectes, notamment par la mise en place de pièges *maison* simples à confectionner.

De plus en plus présent sur notre territoire, le frelon asiatique figure sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes. Il est urgent de freiner sa propagation pour la protection de la biodiversité et des populations.

Véritable menace pour les apiculteurs, ils peuvent détruire entièrement des colonies d'abeilles en peu de temps, avec des conséquences désastreuses sur la pollinisation des plantes et la production des fruits et légumes. Un nid de frelons asiatiques prélève dans l'environnement une moyenne de 150 000 insectes de centaines d'espèces différentes.

Leur reproduction rapide perturbe les équilibres des écosystèmes où ils s'implantent et leur comportement agressif réduit la population des autres insectes et perturbe la chaîne alimentaire locale. D'un nid sortiront au moins 500 reines fondatrices, soit de 50 à 150 nids supplémentaires l'année suivante.

Les pièges *maison*, à base de sirop et de bière, permettent de piéger jusqu'à 200 reines avant qu'elles ne construisent leur nid. Simple, efficace et peu coûteux ces pièges peuvent contribuer à restaurer l'équilibre. Ils sont à laisser en place jusqu'au 30 avril afin de ne pas capturer inutilement d'autres insectes.

Pour la préservation de la biodiversité et par mesure de prévention et afin de limiter leur propagation, il est important d'agir ensemble. Aussi chaque commune du Pays de Fontainebleau, à la demande de l'agglomération, a désigné un référent pour relayer les démarches à suivre pour lutter contre les frelons asiatiques.

Un partenariat entre le Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA) de Seine-et-Marne et la Communauté d'agglomération, donne la possibilité de procéder à la destruction des nids présents sur les espaces communaux et intercommunaux sur appel des communes ou de la Communauté d'agglomération.

Contact presse : CAPF

Sandrine Nepveu de Villemarceau - 06 45 93 70 99

sandrine.nepveu@pays-fontainebleau.fr